

32^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL DRÔME PROVENÇALE



08 - 09 Juin 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

| | |
|--|-------------------------------------|
| - Parution du règlement : | Lundi 23 Avril 2018 |
| - Ouverture des engagements : | Lundi 23 Avril 2018 |
| - Clôture des engagements : | Lundi 28 Mai 2018 |
| - Reconnaissances : | Dimanche 03 Juin 2018 de 9h à 18h30 |
| - Reconnaissances : | Vendredi 08 Juin 2018 de 9h à 20h00 |
| - Parution du Road Book : | Dimanche 03 Juin 2018 |
| - Distribution du Road Book : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) | Les 03 & 08 Juin 2017 à 8h30 |
| - Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com | Mercredi 06 Juin 2018 |

Vendredi 08 Juin 2018 – à Montélimar

| | |
|---|----------------------|
| - Vérification des documents Collège M. Duras à Montélimar : | De 16 h 30 à 20 h 30 |
| - Vérification des voitures Parking Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | De 16 h 45 à 20 h 45 |
| - Entrée en parc Fermé après les vérifications Parking Pôle commercial de Maubec | |
| - Première réunion du collège des commissaires sportifs- salle polyvalente M. Duras : | 19 h 00 |
| - Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ – Pôle commercial de Maubec: | 21 h 00 |

Samedi 09 juin 2018 - à Montélimar

| | |
|--|-----------------------------|
| - Départ 1 ^{ère} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 07 h 30 |
| - Arrivée 1 ^{ère} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 10 h 59 |
| - Départ 2 ^{ème} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 13 h 14 |
| - Arrivée 2 ^{ème} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 16 h 48 |
| - Départ 3 ^{ème} section Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 17 h 28 |
| - Arrivée du Rallye Pôle commercial de Maubec à Montélimar : | 1 ^{er} VHC 21 h 02 |
| - Vérifications Finales : Garage Cartal à Montélimar | |
| - Publication des résultats du Rallye : Pôle commercial de Maubec à Montélimar :30' après l'arrivée du dernier concurrent. | |
| - Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar. | |

Article.1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 08 et 09 juin 2018 le :

32^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL DRÔME-PROVENÇALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n° 237 en date du 27/03/2018.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 9 en date du 20/03/2018.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar - 916 route du Village – 26130 CLANSAYES Téléphone : 04 75 04 51 66

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Transfert du téléphone ASA aux vérifications des documents le vendredi à partir de 08 h 00

Permanence du Rallye : Salle polyvalente collège M. Duras à Montélimar.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Épreuve

| | | |
|--|---|--------|
| Président du Collège : | M. VEYRET Emmanuel | 1316 |
| Membres du Collège : | M. BOUVIER Philippe | 241588 |
| | M. LAUDET Jean Louis | 6195 |
| Stagiaire | | |
| Secrétaire du collège | Mme BESANCON Monique | 9682 |
| Directeur de Course : | Mme ROL Evelyne | 40773 |
| Directeur de Course Adjoint : | M. HURARD Albert | 1057 |
| Directeur de Course VHC-VHRS | M. VERNET Daniel | 147321 |
| Adjoint à la Direction de Course : | M. DUPECHER Thierry | 3564 |
| | M. MUSELLI Bruno | 2403 |
| | M. VAUTRAT Hervé | 3529 |
| Adjoint à la Direction de Course Stagiaire: | | |
| Commissaires Techniques (Responsable) | M. BLANC Philippe | 38131 |
| | M. GRANDPIERRE Gilbert | 10151 |
| | M. FORESTELLO JEAN PIERRE | 11620 |
| | M. CANEL Jean Louis | 50539 |
| | M. CORBET Robert | 6850 |
| | M. MANGEMATIN Christian | 6507 |
| Chargés des Relations avec les Concurrents : | Mme JEUNE Valérie | 161099 |
| | Mme SIMON Sylvie | 214749 |
| Responsable Informatique : | LC Chrono – MALGRAS Luc | 44257 |
| Chargé de Presse : | Mme PAOLELLI Martine | 20294 |
| Chargé de la Publicité : | M. PITARCH Floréal | 2729 |
| Directeurs de Course délégués aux Es : | | |
| Es 1 - 4 - 7 : ROYNAC | M. LAURENT Benoit | 46771 |
| Adjoints | Mme RAVIER Isabelle | 196916 |
| Es 2 - 5 - 8 : COMPS | M. GIBILY Christian | 3302 |
| Es 3 - 6 - 9 : LE COLOMBIER | M. HABOUZIT Marc | 7145 |
| adjoints | Mme HABOUZIT Christelle | 128356 |
| - à la voiture 00 | M. VINCENT GENOD Stéphane | 27887 |
| à la voiture tricolore | M. MAUVEAUX Jean-Pierre | 2735 |
| Responsables des Commissaires : | M. ROSSIGNOL Didier | 11521 |
| Juges de Fait | M. ROSSIGNOL Didier | 11521 |
| | M. ROSSIGNOL Jean Luc | 242569 |
| | M. GISPER José | 3184 |
| | M. MAILLET Jean Paul | 227350 |
| Observateur du Comité | M. GAGNAIRE Patrick | 3062 |
| Véhicule relation avec les autorités | M.LABAUNE Jean Pierre | 7166 |
| Véhicule Info/Sono | M. MEILLORET René | 147512 |
| Véhicule Info/Sono | Mme GRIVOT Renée | 239856 |
| Véhicule Info/Vidéo | M. GRIVOT Christophe | 175102 |
| Véhicule Damier | M. AYME Thierry | 13800 |
| Médecin Responsable | Dr CHEREAU Patrick | 27371 |
| Nombre de postes : | ES 1/4/7 = 9 postes 21 officiels -8 extincteurs ABC – 1 Ambulance | |
| | ES 2/5/8 = 9 postes 19 officiels -8 extincteurs ABC – 1 Ambulance | |
| | ES 3/6/9 = 8 postes 20 officiels -7 extincteurs ABC – 1 Ambulance | |

1.2P. Éligibilité

Le 32ème Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale compte pour:

- La Coupe de France Coef 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes.
- Le Challenge Asa Montélimar.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents Gymnase du Collège M. Duras à Montélimar: De 16 h 30 à 20 h 30
 - Vérification des voitures Parking Pôle commercial de Maubec à Montélimar : De 16 h 45 à 20 h 45
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (Taux Horaire M.O 60 TTC)

Article.2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article.3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **32^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES**, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 28 mai 2018. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **170** voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 490 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 470 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 980 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTELIMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (28/05/2018)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "**assistance**" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

Article.4P. VOITURE & ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 5 classes de cylindrée :

Classe 1 : jusqu'à 1400cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe N2 Série : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-Cars, FRC, S 1600 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S 2000

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³

Classe 8W : WRC (A FA) (admisses sans marquer de points)

Les voitures de Tourisme ou de grande production de série (groupe R et FR confondus sont réparties en 6 classes de cylindrée :

Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³

et R1B plus de 1400 cm³ jusqu'à 1600 cm³

Classe R2, FR2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

et R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe R2J : R2 Junior : fiche d'homologation FR2.002

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³

et R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³

R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Classe R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

Classe R5 :

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures du groupe FRC:

Admises dans la classe du Groupe A correspondant à leurs cylindrées corrigées

4.2P. Pneumatiques: Réglementation de L'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

Article.5P. Identification des voitures et Publicité

5.1P. Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le **32^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale** représente un parcours de 387.897 Kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte neuf Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 99.66 kms.

ES : 1 - 4 - 7 ROYNAC 8.957 X 3 = 26.871 Kms

ES : 2 - 5 - 8 COMPS 12.450 X 3 = 37.350 Kms

ES : 3 - 6 - 9 : LE COLOMBIER 11.815 X 3 = 35.445 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.4P. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôles des voitures devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Dimanche 03 Juin 2018 de 9 h 00 à 18 h 30. Vendredi 08 Juin 2018 de 9 h 00 à 20 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)

6.2.7P. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction, selon la gravité: 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des Epreuves Spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisateur. Dans le cas ou un Concurrent désire le service de dépannage de l'ES. (à ses frais), il doit en avvertir le Directeur d'Epreuve avant le passage du véhicule damier.

Article.7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.1IP. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange Chef de poste : Chasuble Orange Barrée

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.8P. PÉNALITES RÉCLAMATIONS APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article.10P. PRIX – COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

| SCRATCH | - 80 Parts | + 80 Parts | TOTAL | |
|---------------------------------|----------------|--------------|------------|-------------------|
| 1er | 400 € | 500 € | | |
| 2ème | 200 € | 250 € | | |
| 3ème | 150 € | 200 € | | |
| 4ème | 90 € | 100 € | | |
| 5ème | | 90 € | | |
| GROUPES (x 5) | - 5 Parts | 5 Parts et + | TOTAL | |
| 1er | 245 € | 490 € | | |
| 2ème | | 245 € | | |
| 3ème | | 120 € | | |
| CLASSES (x 21) | De 1 à 5 Parts | 6 à 15 Parts | + 15 Parts | TOTAL |
| 1er | 245 € | 490 € | 490 € | |
| 2ème | 120 € | 245 € | 245 € | |
| 3ème | | 120 € | 120 € | |
| 4ème | | | 90 € | |
| COUPE DES DAMES | | | 350 € | 350.00 € |
| TOTAL PRIX DISTRIBUABLES | | | | 25 610.00€ |

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues: (WRC/A8W/FA8W/A8/4RM&2RM/FA8 4RM&2RM) – (A7S/A7K/FA7K/A7)- (A6K/FA6K/A6) – (A5/A5K/FA5K) – (N4 4RM&2RM/ FN4 4RM&2RM)

(exemple : A5 K récompensé dans la classe A5 -/- A8 WRC dans la classe A8.

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés. Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 09 Juin 2018 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

32^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale
10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale
7^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Juin 2017

Reconnaisances autorisées uniquement

Le Dimanche 03 juin 2018 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 08 juin 2018 de 9 h 00 à 20 h 00

Distribution des ROAD BOOK :

Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) à 9H le 03 & 08 Juin

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Ecureuil Drôme Provençal**